

# Déclassement de la partie Ouest de la VOIE COMMUNALE VC 122 de Rocamadour au Roux et Aliénation

## DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE



## **PROJET de Déclassement et d'Aliénation**

Dans le cadre du projet Grand Site, et plus particulièrement de l'aménagement de l'aire de stationnement d'entrée de site de l'Hospitalet, la commune de Rocamadour souhaite déclasser puis aliéner une portion de la Voie Communale CV 122 de Rocamadour au Roux en vue d'une vente au syndicat mixte du grand site de Rocamadour.

Il s'agit d'une emprise de 5 ares et 69 centiares, située entre les parcelles AR 107 et AR 68, délimitée comme le stipule le projet de division parcellaire établi par le géomètre joint au présent dossier.

Il s'agirait d'une vente à titre onéreux dans la mesure où il s'agit de la propriété privée de la commune.

# NOTICE EXPLICATIVE

## CONTEXTE ET SITUATION

Rocamadour est une commune de 650 habitants environ, composée de plusieurs hameaux répartis sur un territoire de 50 km<sup>2</sup>, située sur le Causse de Gramat.

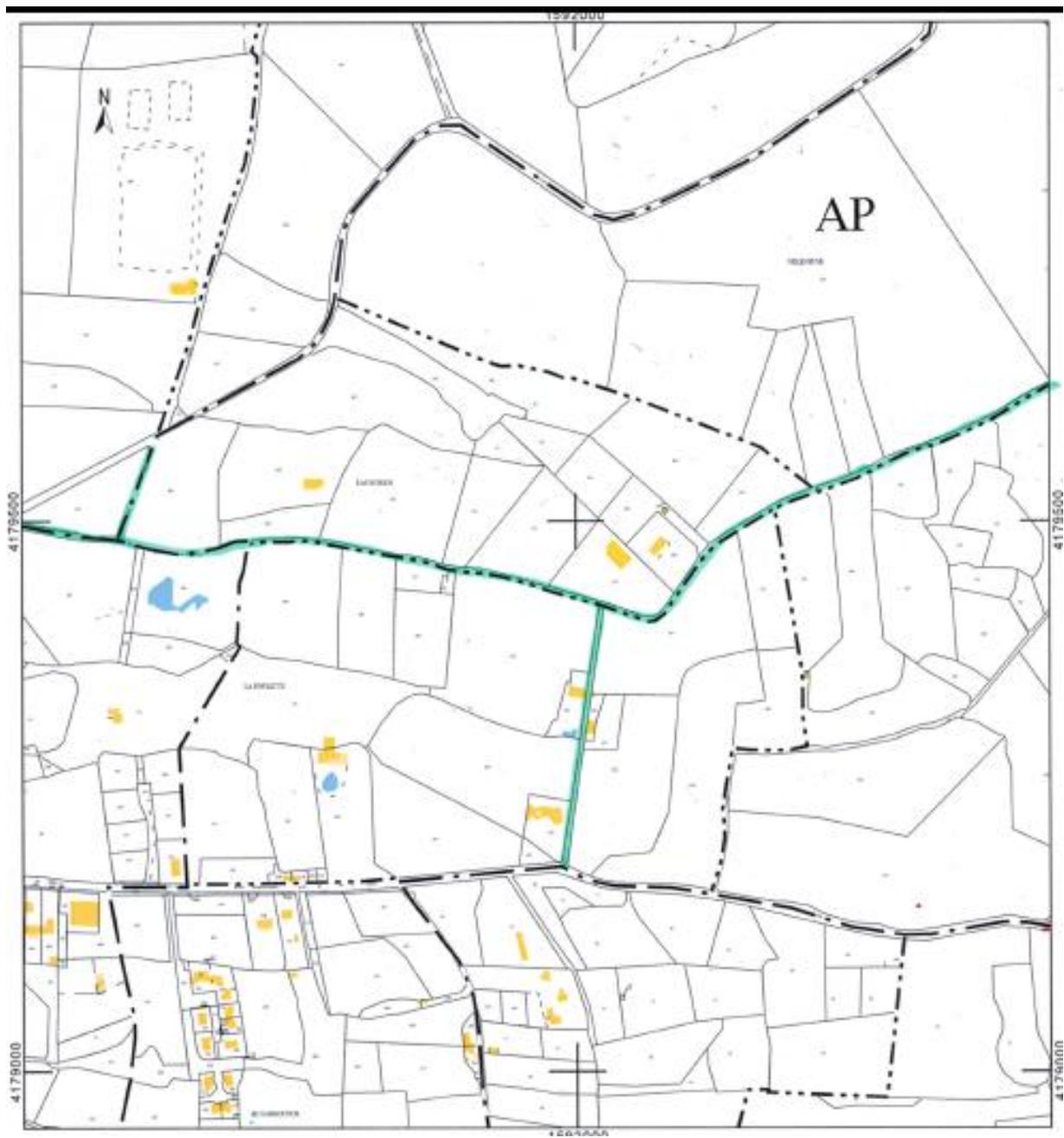
La partie centrale du village est groupée autour du site du sanctuaire de Rocamadour et de la cité médiévale.



La VC 122 de Rocamadour au Roux, objet de la présente enquête publique, se trouve au nord du site de Rocamadour. Elle démarre de la D673 (route d'Alvernac) pour rejoindre au sud la route de Gramat à la sortie de Rocamadour et à l'Est, elle se transforme en piste et dessert quelques maisons et des champs.

Sur sa partie ouest, elle se scinde en deux branches. L'une rejoint la D673 au niveau du carrefour vers le stade, l'autre prend la direction de l'Hospitalet.

Déclassement de la Voie Communale VC 122 de Rocamadour au Roux – et Aliénation - dossier d'enquête publique - p3



En vert, le tracé de la Voie Communale VC 122 de Rocamadour au Roux

## LE PROJET DU GRAND SITE

Le site de Rocamadour dispose d'atouts architecturaux, paysagers et culturels reconnus qui attirent chaque année près de 1.5 millions de visiteurs. Leur visite se concentre principalement sur un petit périmètre (cité médiévale et sanctuaire principalement) et sur une courte période de l'année (de juin à septembre).

Dans les années 1980, une première « opération grand site » avait été menée par les collectivités et les services de l'Etat pour améliorer l'accueil des visiteurs. Cela avait donné lieu à la création d'une voie de déviation pour rendre la cité médiévale piétonne, à la construction d'un ascenseur incliné entre le niveau du sanctuaire et le niveau du château, et à l'aménagement du parking du château.

Dans les années 2000, en réponse aux problématiques de dégradation du site classé soumis à une forte pression touristique et d'inadéquation entre les besoins et l'offre d'accueil des visiteurs, une deuxième opération grand site est engagée associant les services de l'Etat, les collectivités et les autres acteurs du site. Les orientations stratégiques et le programme d'actions pour les 15 ans à venir, appelés Projet Grand site, sont entérinés en 2011 et approuvés par la commission supérieure des sites et paysages.

Le syndicat mixte du grand site de Rocamadour a été créé en 2007. Il unit la commune de Rocamadour, le département du Lot et la région Occitanie dans l'objectif de réaliser ce schéma directeur

En s'engageant dans la démarche Projet Grand site, le site de Rocamadour vise à terme la labellisation Grand Site de France. Ce label est un gage de reconnaissance de la part de l'Etat d'une gestion conforme aux principes du développement durable, conciliant préservation du paysage et de "l'esprit des lieux", qualité de l'accueil du public, participation des habitants et des partenaires à la vie du Grand Site.

Le schéma directeur, approuvé à l'issue d'un long travail de diagnostic et de concertation, définit un projet global et cohérent pour la préservation et la mise en valeur du site en s'appuyant sur quatre axes d'actions stratégiques :

**Axe 1** : Préservation et mise en valeur du patrimoine - Conserver la valeur originale du site

- Enjeu 1 : Sécurisation du site, des biens et des personnes
- Enjeu 2 : Restauration et entretien du patrimoine bâti emblématique
- Enjeu 3 : Requalification du paysage urbain
- Enjeu 4 : Gestion de la végétation

**Axe 2** : Réorganisation des flux et mobilités - Poursuivre l'objectif prioritaire de piétonisation du site

- Enjeu 1 : Mise en œuvre d'un nouveau schéma de circulation – principes d'organisation des stationnements
- Enjeu 2 : Création d'une nouvelle armature de mobilités douces

**Axe 3** : Requalification de l'expérience de visite - Améliorer l'accueil, la découverte, l'interprétation, et favoriser le rayonnement du site

- Enjeu 1 : requalification de l'accueil
- Enjeu 2 : Création de boucles de découverte et d'interprétation du site, requalification des espaces publics et des points de vue remarquables sur le site
- Enjeu 3 : Renforcement de l'offre culturelle et d'animation du site

**Axe 4 :** Gestion et animation du Grand Site - Pérenniser les efforts entrepris pendant la phase d'études, renforcer l'ancrage territorial du projet

- Enjeu 1 : Préfigurer l'organisation opérationnelle pour la mise œuvre du projet Grand Site
- Enjeu 2 : Formaliser et animer les partenariats
- Enjeu 3 : Assurer la mise en œuvre du schéma d'aménagement



## LES PARKINGS

En 2019, le syndicat mixte du grand site de Rocamadour a réalisé à peu près la moitié de son programme d'investissement concernant la requalification de l'expérience de visite et commence les réalisations visant la réorganisation des flux et des mobilités.

L'objectif est de réorganiser les flux en redonnant une véritable place aux piétons, un cheminement sécurisé, plaisant, permettant de découvrir le site sous tous ses aspects et tous ses angles : naturel, patrimonial, historique, etc....

Pour atteindre cet objectif, il est avant tout nécessaire de libérer le cœur du site des nuisances importantes occasionnées par le stationnement et la circulation des véhicules et de capter les automobilistes aux entrées du site dans des parkings situés à l'articulation entre les accès routiers principaux et la boucle de découverte piétonne.

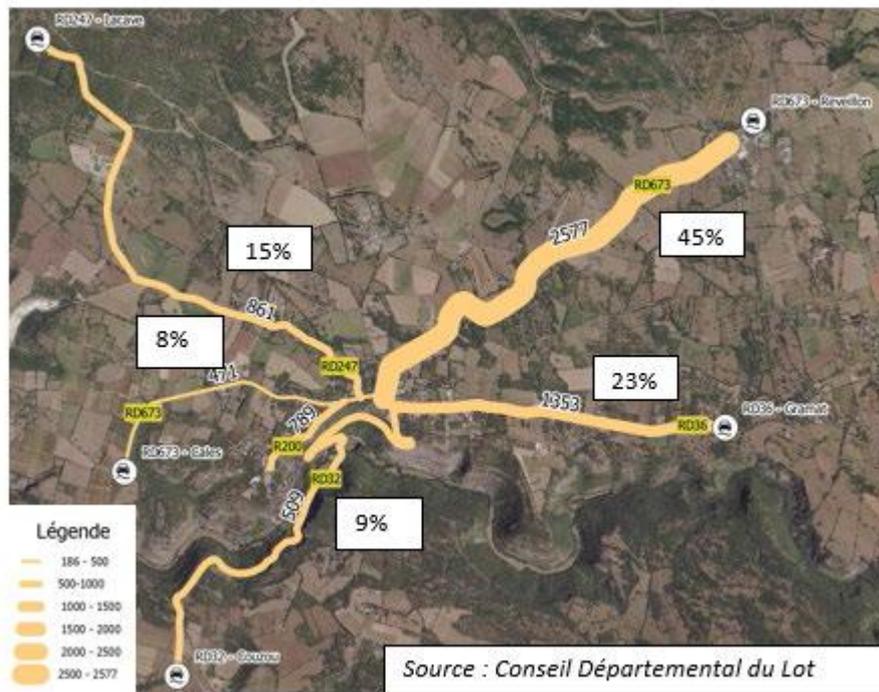
L'aménagement de 5 parkings d'entrée de site est prévu : l'Hospitalet au nord, les Garennes et le Garroustié à l'Est, le Château à l'ouest et la Vallée au sud soit environ 1507 places.



## LE PARKING DE L'HOSPITALET

Le parking de l'Hospitalet est situé sur la RD673 (route d'Alvignac), axe sur lequel se concentre la majeure partie des trafics automobiles, notamment en période estivale.

De 2012 à 2016, la moyenne journalière estivale passe de 5172 à 5801 véhicules entrant dans le site par jour, dont 45% passant par la RD673.



Après aménagement, il pourra accueillir 550 véhicules et disposera d'une aire de délestage pour les crêtes de fréquentation.

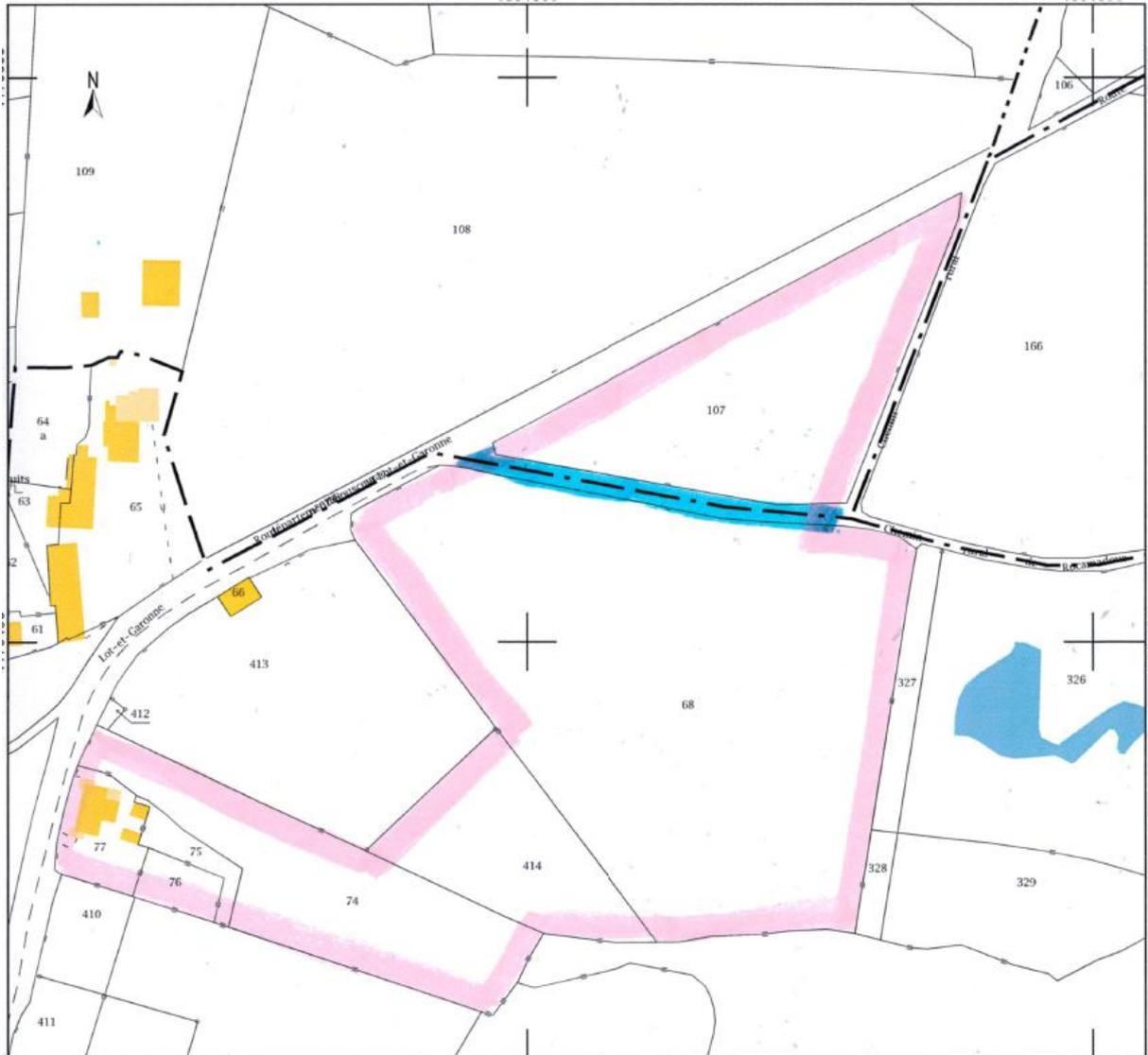
Par ailleurs, il est à noter que la commune mène actuellement un projet de déplacement de la mairie et de création d'une salle des congrès sur les parcelles immédiatement voisines, AR 410 et 408. Le parking de l'Hospitalet servira également à accueillir les usagers de la salle des congrès. Cette mutualisation a pour but de réduire l'impact des stationnements à l'entrée du site, très sensible paysagèrement, et de rationaliser les investissements publics.

L'aménagement prévu s'inscrit dans cette préoccupation paysagère. Les revêtements de sol seront réalisés en terre-pierre enherbé de façon à rester dans un esprit naturel, notamment en dehors des périodes de grande fréquentation. Les eaux de ruissellement seront recueillies dans de grandes noues enherbées. Des plantations d'espèces de plantes et d'arbres locaux, délimiteront des clos de taille proche de celle des champs environnants. Par ailleurs, le souci du syndicat mixte est d'apporter un confort et des informations qui manquent aujourd'hui pour l'accueil des visiteurs : places ombragées, réalisation de toilettes, coin bébé, consignes, point d'information dans le bâtiment situé à la sortie du parking, etc....

En outre, l'aménagement des entrées et sorties a été mis au point en collaboration avec les services routiers du département de façon à garantir la sécurité des accès sur la départementale. A cet effet, des travaux de déviation légère sont prévus au droit de l'entrée afin de ralentir la vitesse et mettre l'accent sur l'entrée du parking.



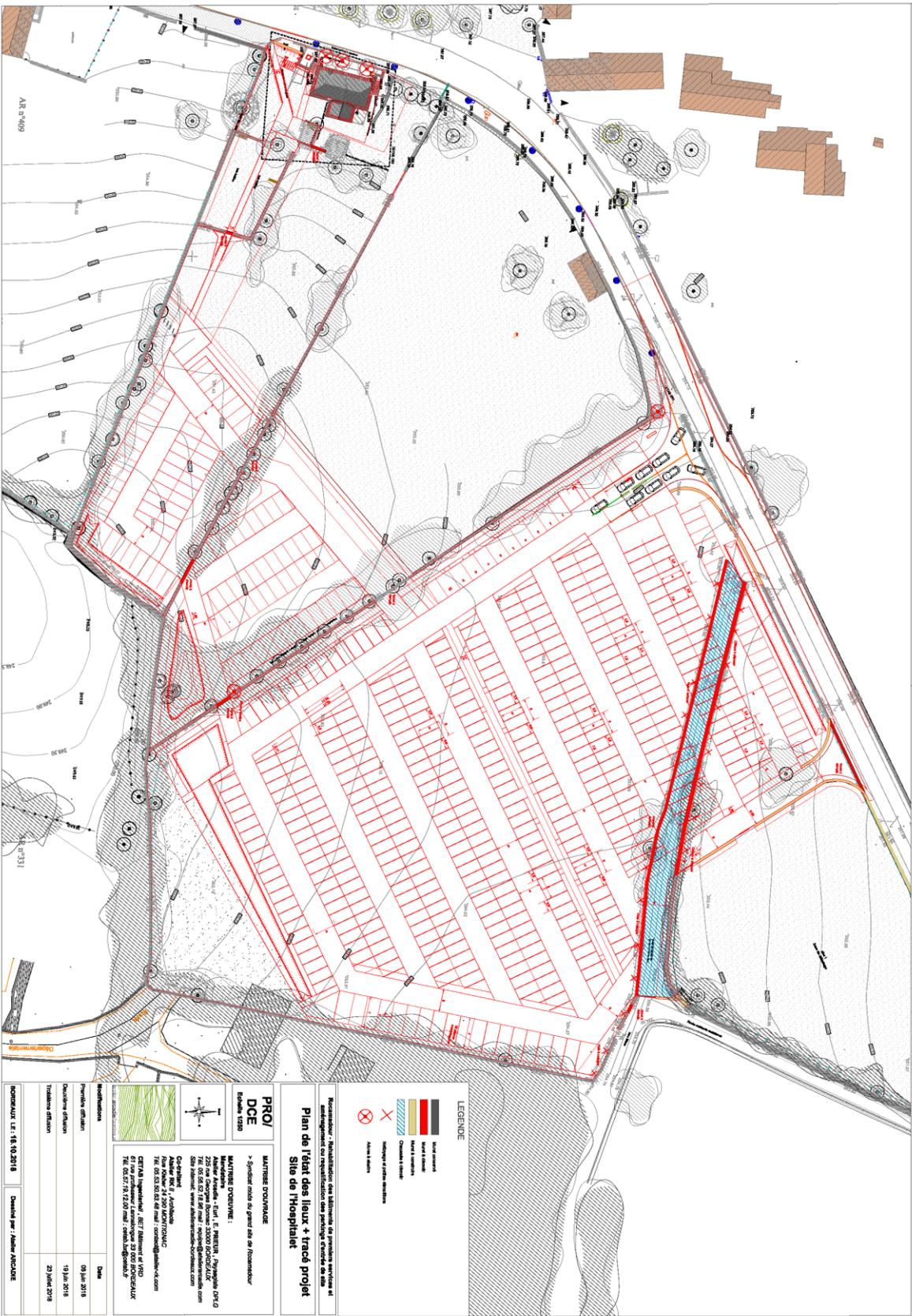
La branche sud de la voie communale VC 122 de Rocamadour au Roux se trouve traverser les terrains prévus pour le parking : parcelles AR 74, 75, 76, 77, 414, 68 et AI10



En rose, l'emprise du parking, en bleu, l'emprise d'une portion de la voie communale.

Ce positionnement empêche de réaliser le parking d'un seul tenant et surtout de positionner les entrées et la sortie suffisamment distantes pour garantir une bonne sécurité de la circulation routière sur cet axe départemental en agglomération et pour ceux qui accèdent ou sortent du parking.

Le syndicat mixte souhaite donc l'acquérir afin de pouvoir organiser de façon fluide et sécurisée les entrées et sorties du parking de l'Hospitalet, à la fois en aménageant des accès perpendiculaires à la route, avec une bonne visibilité de part et d'autre et, d'autre part, en écartant suffisamment les deux accès pour qu'ils ne se gênent pas mutuellement.



Plan d'état existant avec empreinte de l'aménagement prévu

## **L'USAGE ACTUEL de la voie**

En raison de son étroitesse, le petit morceau de la voie communale concerné n'est quasiment plus fréquenté. La branche nord du chemin est du même gabarit, du même revêtement, et donne accès aux mêmes propriétés. La branche sud ne dessert que les terrains du syndicat mixte.

Toutefois, pour rétablir les fonctionnalités du maillage viaire du secteur pour les riverains, le syndicat mixte s'engage dans le cadre des travaux de requalification du parking programmés durant l'hiver 2019-2020 :

- à réaménager le carrefour du chemin conservé avec la route départementale 673 dont la visibilité est actuellement très mauvaise, pour le sécuriser,
- à reprendre le revêtement et le bas-côté ouest (côté parking) du chemin conservé pour en améliorer sa praticabilité,
- à reprendre le virage sud afin de restituer un accès aussi aisé aux véhicules longs aux propriétés du secteur.

Ces travaux figurent dans l'appréciation sommaire globale des dépenses.

Par ailleurs, un itinéraire recensé dans le Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnée du Lot emprunte ce chemin. Afin de ne pas interrompre la continuité, de sécuriser le cheminement et de le rendre plus agréable (ombre), il est proposé un itinéraire de substitution : le chemin sera rétabli à l'intérieur du parking en passant depuis le bâtiment de premiers services de l'Hospitalet, à travers le champ, puis en empruntant un cheminement piéton sécurisé, fléché et paysager dans le parking jusqu'à la sortie sur le chemin conservé. Une servitude de passage sera inscrite sur ces parcelles concernées AR 68, AR 414 et AR 74 à 77.

